

**Amendements et adjonctions au CUU : feuille de propositions**

Annexe 10 - Art. 1.6 CUU

<p><b>1.- Exposer le problème (avec des exemples et si possible, des chiffres permettant d'appréhender l'ampleur du problème) :</b></p> <p>Concerne Annexe 10 texte 1.6 «méplats» : Les annexes 9 et 10 ont les mêmes limites, qui ne correspondent pas aux limites d'usures repris à l'EN 15313.</p> <p>En parallèle, une actualisation du code 1.3.3 à l'annexe 9 sera sans doute nécessaire pour que les annexes 9 et 10 soient cohérentes.</p>	<p><b>2.- Montrer pourquoi et à quel endroit le CUU présente des lacunes sur ce point :</b></p> <p>a. La valeur actuelle à l'annexe 10 est de 60mm pour les défauts sur table de roulement quel que soient les caractéristiques de l'essieu.</p> <p>b. L'EN 15313 donne à titre d'exemple comme valeur maximale de limite d'usure 50 mm pour une charge d'essieu &gt; 22,5 t et 60 mm pour une charge d'essieu ≤ 22,5 t (et une roue de diamètre supérieur à 840mm).</p>
<p><b>3.- Expliquer pourquoi le problème exposé ne peut être résolu qu'à travers le contrat CUU :</b></p> <p>Mise à jour et actualisation du CUU. Bruit : Réduction du bruit des méplats.</p>	<p><b>4.- indiquer pourquoi il convient de résoudre le problème comme envisagé par l'amendement/l'ajout proposé :</b></p> <p>Intégration des valeurs limites de la norme EN15313.</p>
<p><b>5.- Décrire comment l'amendement et/ou l'ajout proposés contribueront à résoudre le problème :</b></p> <p>Définition claire des valeurs limites.</p>	<p><b>6.- Evaluer les incidences positives ou négatives (exploitation, coûts, opérations administratives, interopérabilité, sécurité, compétitivité,...), en utilisant une échelle de 1 (très faible) à 5 (très élevé) :</b></p> <p>Exploitation : +0 Coûts : +0 Opérations administratives +0 Interopérabilité: +0 Sécurité : +2 Compétitivité : +0</p>

### 7.- Texte proposé (modifications en *bleu*)

1.6 La surface de roulement d'une roue ne doit pas :

- être en partie écrasée;
- présenter de méplat, d'écaillage, d'exfoliation ou d'apport de métal :
  - pour un diamètre de roue > 840 mm et une charge à l'essieu  $\leq 22,5$  t de plus de 60 mm de long (limite de charge maximale D ou moins)
  - pour un diamètre de roue > 840 mm et une charge à l'essieu  $> 22,5$  t de plus de 50 mm de long (limite de charge maximale E)
  - pour un diamètre de roue  $\leq 840$  mm et  $> 630$  mm de plus de 40 mm de long
  - pour un diamètre de roue  $\leq 630$  mm de plus de 30 mm de long
- présenter des criques à la transition entre la table de roulement et la face externe ou sur le sommet du boudin
- présenter de creux ou faux boudin plus profond que 2 mm ou de rainures à arêtes vives